

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 5 QUINQUIES

N° 2668

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 2668

présenté par

Mme Buis, rapporteure au nom de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

-----

#### ARTICLE 5 QUINQUIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« établissement public »

les mots :

« ou plusieurs établissements publics » .

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.